

Compte rendu de la séance du conseil municipal

En date du vendredi 12 avril 2019 à 20h

Président : Mr VANNOBEL Christian, Maire

Présents : Mr GANDON Bernard (adjoint)- Mme LEFEVRE Liliane (adjointe)- Mr ROUAN Frédéric (adjoint)- Mme CAUJOLLE Sandrine (adjointe)- Mr BORDIER Patrick(adjoint) -Mme QUEHEN Marie- pierre- -Mr BARDON Philippe (arrivé à 20h20)- Mme RIOU Catherine Mme RENAUX Sophie -Mr DUSSART Michel -Mme PIROZZINI Séverine-Mme JACZMINSKI Sandrine

Absents ayant donné pouvoir : Mr AVEZ Frédéric (pouvoir à Mme JACZMINSKI Sandrine) -Mme LEGRAND Sylvie (pouvoir à Mr DUSSART)

Absents Excusés : Mr LEBEE Pierre-Marie

Absents : Mr DOUDOU Philippe- Mr PLUMET Fabien-Mme LEMENUEL Sylvie -

Désignation du secrétaire de séance : Mmes CAUJOLLE Sandrine et LEFEVRE Liliane

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2019 à l'unanimité.

1/Attribution de compensation 2019 (CCCP) :

Mr le Maire rappelle que la communauté de communes de la Champagne Picarde est à fiscalité professionnelle unique (FPU), ce qui lui donne la compétence de percevoir à la place de la commune des contributions.

Chaque commune concernée doit approuver le montant 2019 de son attribution révisée, soit 28987€ pour Sissonne.

Mr ROUAN demande pourquoi il y a une différence de montant concernant la part du SDIS (soit 2250€).

Mr le Maire explique que c'est dû à la retraite de Mr MOSTEFAOUI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/Conventions « aide au loyer » pour le commerce boucherie et fleuriste :

Mr le Maire rappelle que le conseil a voté en décembre 2018 le principe d'aide financière pour un commerçant qui reprendrait un local avec un bail commercial.

Cette subvention est plafonnée à 250€ /mois pendant deux ans maximum. Deux commerçants ont souhaité profiter de ce dispositif et ont déposé une demande de subvention : Mr LONGUET Laurent (boucherie) et Mme LABASSE Laurie (fleuriste). Mr le Maire signale qu'il y aura d'autres prétendants ; une personne qui reprendrait éventuellement la Pizzeria « Le Louciano » est venue le voir.

Le conseil adopte à l'unanimité la délibération.

3/Arpentages, délimitations, bornages des parcelles de l'éco-quartier :

Le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet «éco-quartier/maison de vie sociale », la commune souhaite acquérir diverses parcelles appartenant à plusieurs propriétaires.

Les promesses de vente étant acquises et le diagnostic archéologie s'étant révélé satisfaisant, il convient désormais de délimiter, diviser et border les parcelles cadastrées AC 464, AC 467p, AC 465p, AC 293p, AC 318p, AC 319, AC 465p.

Mr le Maire précise également que les frais seront supportés par la commune.

Il fait remarquer que le terrain de Mr VINCELET est inscrit mais qu'il reste en attente pour l'instant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/Signatures des actes de vente « éco-quartier » :

Pour permettre la construction de l' « éco-quartier », la commune doit procéder à l'achat des terrains privés.

Elle devra également payer les frais de dépréciation de certains biens, les frais des actes de vente qui seront signés chez Maître VAROTEAUX-BOSKOV, à SISSONNE.

L'assemblée accepte à l'unanimité la délibération.

5/Convention entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la commune pour mise en place de projets communs en vue de favoriser l'intégration des réfugiés primo arrivants :

Mr le Maire informe le conseil municipal du projet de signer une convention avec la DDCS afin d'accompagner les réfugiés primo-arrivants en vue de favoriser l'insertion sociale par des échanges linguistiques (ex : apprentissage du français, création d'un service civique au club de football de SISSONNE) et des activités culturelles et sportives.

D'autres actions pourraient être mises en place comme du parrainage, une journée des réfugiés le 19 juin 2019, un repas partagé, des animations, un projet de chantier international.....

Le Maire précise également que la DDCS pourrait accompagner la commune financièrement et administrativement.

Mme JACZMINSKI Sandrine demande à quoi correspondent les primo-arrivants. Mr le Maire explique que les 3 groupes de réinstallés qui se suivent viennent de camps de réfugiés. Dès octobre, ceux seront des personnes qui sont déjà en France depuis 3 ou 4 mois et qui pourraient rester sur SISSONNE plus longtemps, 7 à 9 mois. Elles seront aussi considérées comme primo arrivants. Le centre deviendra CPH (CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT)

La délibération est adoptée à la majorité et 1 abstention

6/Approbation du compte de gestion 2018, commune de Sissonne dressée par Mr ROBIN Patrick :

Tableaux donnés en début de conseil.

Mr GANDON demande au conseil d'approuver le compte de gestion dressé par Mr ROBIN, percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr GANDON fait toutefois remarquer qu'il n'y a pas de concordance à ce jour entre le compte de gestion et le compte administratif 2018 ; le percepteur n'ayant pas encore passé les écritures.

Cela sera régularisé dans l'année.

L'assemblée accepte à la majorité cette délibération (1 abstention)

7a/Vote du compte Administratif 2018 de la commune :

Arrivée de Mr BARDON Philippe à 20h20

Tableau présentant le compte administratif donné en début de conseil.

Résultats définitifs du compte administratif 2018 : + 321 407, 55

Mr le Maire quitte le conseil pour le vote.

L'assemblée adopte à la majorité le compte administratif 2018 de la commune de Sissonne (1 abstention)

7b/Affectation du résultat de l'Exercice 2018 de la commune :

Tableau donné en début de séance

Mr GANDON explique que le compte administratif 2018 présente donc un excédent de fonctionnement d'un montant de 451 525.51€ et qu'il convient d'affecter au budget le résultat suivant :

-Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 130 117.96€

-Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 321 407.55€

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération

8/Vote des taux 2019 :

Mr GANDON explique que les taux sont identiques à ceux de 2018 soit :

-taxe d'habitation : 23.44%

-taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.99%

-taxe foncières sur les propriétés non bâties : 36.05%

Mr le Maire rappelle aussi que la taxe d'habitation supprimée par le gouvernement a bien été remboursée aux communes comme initialement prévu.

La commune de Sissonne a touché plus que ce qu'elle aurait dû recevoir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 / Budget 2019- commune de SISSONNE :

Tableau distribué en début de conseil

Le budget primitif 2019 de la commune équilibré en dépenses et recettes comme suit :

-fonctionnement : 2 954 424€

-investissement : 3 023 503€

Mr GANDON précise à Mr DUSSART qu'il n'y a pas de gros changements entre le budget 2018 et le budget primitif 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération

10/Subventions aux associations (annexe budgétaire)

Mr GANDON donne lecture des demandes des associations et des propositions de la commission des finances.

*Quelques observations et interrogations sont faites : - Le **tennis de table** n'a pas tenu ses engagements ; au cours d'une manifestation, un barbecue a eu lieu, une table certes usagée a été brûlée.... Elle devait être remplacée (aucune nouvelle). La **pétanque**.... un projecteur a été installé sur le terrain à leur demande, il n'y a eu aucune réception de cette installation, aucun remerciement. Les **ZINZINS du VTT**, nous n'avons eu aucune nouvelle, l'association semble en perdition. Une nouvelle association **familles rurales** est créée avec pour but de pouvoir faire le lien entre les besoins des associations, des familles, des enfants ; si au départ elle aura un lieu en mairie, elle devrait s'installer dans la nouvelle maison de vie sociale ; un emploi pourrait être créé. Les **rythmes scolaires** ; Mme RENAUX demande à quoi ils servent, comment ils fonctionnent, que les familles donnent 40€, comment les intervenants sont rémunérés, pourquoi certaines activités durent toute l'année alors que normalement des changements sont prévus tous les trimestres ; des parents s'en étonnent... comme la robotique, la danse tahitienne, le théâtre... ces activités fonctionnent plus comme des clubs et non comme des activités péri scolaires....elle demande également pourquoi toutes les familles ne sont pas invitées quand il y a un spectacle..... Mme CAUJOLLE explique que pour la danse tahitienne il y a eu un changement en janvier, que le projet robotique en lien avec le collège est sur l'année pour pouvoir participer au challenge Méchain et au championnat régional, national et européen qui ont lieu tous les ans, que le théâtre a un projet précis avec une représentation pendant « les scènes sissonnaises »... que si les familles jusqu'à maintenant n'étaient pas toutes invitées, elles le seront toutes normalement le 14/06... les **restos du cœur**, cette année, les responsables sont venus avec des chiffres .Comme beaucoup de familles de SISSONNE sont bénéficiaires des restos du cœur ,la commission des finances a souhaité leur accorder une subvention légèrement plus importante qu'en 2018.*

Mr DUSSART demande si toutes les associations rendent des comptes. Elles sont toutes invitées à rencontrer Mrs GANDON et ROUAN. Cette année, peu sont venues, mais toutes ont donné un bilan financier

Le conseil approuve cette délibération ; Mme RENAUX est contre la subvention aux rythmes scolaires, Mme PIROZZINI et Mme Lefèvre s'abstiennent pour l'école de musique, Mr GANDON pour le tennis et comité des fêtes, Mme Caujolle pour les rythmes scolaires Mr ROUAN pour les jeunes sapeurs pompiers

11 / Révision des loyers suite à l'obtention de subventions pour les travaux des logements communaux:

Chiffres donnés en début de séance.

Mr GANDON explique au conseil que suite à la rénovation des logements communaux « rue de la selve », « place de l'hôtel de ville » et « rue du Général Leclerc », il convient de revoir les montants des loyers.

La hausse proposée sera moins importante que celle prévue il y a 2 ans car la commune a reçu plus de subventions.

Mr le Maire précise que l'ensemble des logements concernés pourra bénéficier d'économies d'énergie du fait des travaux d'isolation effectués. Il y aurait des économies de 40 à 50%. Bien entendu les nouveaux loyers seront mis en place pour les nouveaux locataires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12/Admission en non-valeur 2019-commune :

Le trésorier payeur propose à la commune de mettre en non-valeur la somme de 26600€ (soit 60% du montant global) ; cela correspond à certaines factures impayées remontant à plusieurs années. Des poursuites peuvent continuer, mais il s'agit d'une mesure de précaution, d'apurer les comptes ; nous ne sommes pas sûrs de récupérer toutes les sommes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13/ Créances-éteintes 2019-commune :

Mr GANDON rappelle au conseil que la Banque de France a effectué des effacements des dettes, il est donc nécessaire d'inscrire ses sommes pour un montant de 5000€ aux budgets concernés, en créances éteintes.

Mr BARDON demande si les personnes concernées par ces dossiers de surendettement sont encore dans les logements communaux ?

Réponse : certains oui

Mr GANDON explique que la commune n'est pas au courant immédiatement des loyers impayés.

Mr GANDON rappelle que Mme LEFEVRE fait un travail remarquable dans le suivi des dossiers d'impayés, mais il y a de gros soucis avec le percepteur !

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14/ Approbation du Compte de Gestion Eau 2018 :

Tableaux donnés en début de conseil.

Mr GANDON demande au conseil d'approuver le compte de gestion dressé par Mr ROBIN, percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15/ a) Vote du compte administratif Eau 2018 :

Tableau présentant le compte administratif donné en début de conseil.

Résultats définitifs du compte administratif 2018 : + 18 745.62€

L'assemblée adopte à la majorité le compte administratif 2018 de la commune de Sissonne (1 abstention)

15/b) Affectation du Résultat Eau :

Tableaux donnés en début de conseil

Le conseil municipal décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 12 034,52€
- Affectation à l'excédent reporté, (compte 002) pour 18745,62€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16/ Budget primitif annexe – Eau 2019 :

Tableaux donnés en début de conseil

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal à la majorité accepte** le Budget Primitif 2019 du service des eaux équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 142 195€

Investissement : 137 984€

Mr DUSSART demande où en sont les attributions des délégations des services des eaux et d'assainissement
Mr le Maire explique qu'il y a eu ouverture des plis il y a une quinzaine de jours ; que les derniers prix sont arrivés hier, et qu'une réunion formelle avec Mr BERNARD aura lieu mercredi à 18h30. La décision n'ayant pas eu lieu, il a fallu établir le budget. Un autre conseil aura lieu début mai pour valider un avenant pour le nouveau budget

17/ Admission en non valeur- Eau 2019 :

Le trésorier payeur propose à la commune de mettre en non-valeur la somme de 16 100€ (soit 60% du montant global) ; cela correspond à certaines factures impayées remontant à plusieurs années. Des poursuites peuvent continuer, mais il s'agit d'une mesure de précaution, d'apurer les comptes ; nous ne sommes pas sûrs de récupérer toutes les sommes. Il est difficile de récupérer les sommes dues d'autant plus que nous ne pouvons pas couper l'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18/ Créances éteintes – Eau 2019 :

Le trésorier payeur propose à l'assemblée de mettre en effacement de dettes la somme de 1 600€ (soit 60% du montant global) sur le budget de l'eau

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19/ Subvention de la Commune au service Eau :

Mr GANDON informe l'assemblée qu'une délibération est nécessaire afin d'effectuer le versement d'une subvention de la Commune au service de l'eau. Il ne faut pas que ceux qui paient, paient pour ceux qui ne paient pas. S'il y a DSP, les factures pourront être mensualisées et ce seront eux qui iront chercher l'argent. Les règlements seront peut être facilités, plus réguliers.

Après avoir délibéré, le **conseil municipal à l'unanimité autorise le versement** d'une subvention de 17 700€ de la commune au budget de l'eau.

20/ Approbation du Compte de gestion Assainissement 2018 :

Tableaux donnés en début de conseil.

Mr GANDON demande au conseil d'approuver le compte de gestion dressé par Mr ROBIN, percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21/ a) Vote du compte administratif Assainissement 2018 :

Tableau présentant le compte administratif donné en début de conseil.

Mr le Maire sort pour le vote

L'assemblée adopte à la majorité le compte administratif 2018 du service assainissement (1 abstention)

21/b) Affectation du résultat Assainissement :

Constatant que la section d'investissement du compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 140 350,29€ , considérant que le budget de 2018 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 43 619€ , après en avoir délibéré le **conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter** l'excédent reporté (compte 002) pour 64 785,86€

22/ Budget primitif annexe- Assainissement 2019 :

Tableau présentant le compte administratif donné en début de conseil.

Fonctionnement : 398 663€

Investissement : 302 470€

L'assemblée adopte à la majorité le compte administratif 2019 du service assainissement

23/ Admissions en non valeur- Assainissement 2019 :

Le trésorier payeur propose à la commune de mettre en non-valeur la somme de 25785 € (soit 60% du montant global):

Le conseil accepte à l'unanimité la délibération.

24 / Créances éteintes 2019- Service Assainissement :

Le trésorier payeur propose à l'assemblée de mettre en effacement de dettes la somme de 3737€ (soit 60% du montant global) sur le budget assainissement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25/ Subvention de la commune au service de l'Assainissement :

Mr GANDON informe l'assemblée qu'une délibération est nécessaire afin d'effectuer le versement d'une subvention de la Commune au service de l'assainissement ; Subvention d'un montant de 59 522€

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de la commune au budget assainissement à l'unanimité

26/Approbation du compte de gestion 2018 « lotissement Eco-quartier » dressé par Mr ROBIN :

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Le conseil accepte à l'unanimité la délibération.

27a/Vote du compte administratif 2018 « lotissement Eco-quartier » :

Tableau donné en début de conseil

Mr GANDON présente le compte administratif « lotissement éco-quartier » 2018, avec un montant de + 17 851.18€

Mr le Maire quitte le conseil pour le vote

La délibération est adoptée à la majorité (1 abstention)

27b/Affectation du résultat de l'Exercice 2018 du « lotissement Eco-quartier » :

Après avoir approuvé le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 8 999.89€ qu'il convient d'affecter au budget comme suit :

-affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 8 999.89€

L'assemblée approuve à l'unanimité la délibération

28/Budget primitif 2019 « lotissement Eco-quartier » :

Tableau donné en début de conseil

Mr GANDON explique que le budget primitif « lotissement éco-quartier » équilibré en dépenses et recettes comme suit :

-fonctionnement : 353 124€

-investissement : 312 625€

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité

29/Avance de la commune vers le budget « lotissement Eco-quartier » :

Mr GANDON rappelle au conseil que le budget éco-quartier doit être équilibré et que la commune va devoir verser une avance vers le budget lotissement pour un montant de 176 149€

La délibération est adoptée à l'unanimité

30/Approbation du compte de gestion 2018- Zone Activité dressée par Mr ROBIN :

Le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr GANDON rappelle qu'il s'agit du dernier compte de gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Séance levée à 21h36

Le Maire

Christian VANNOBEL

Les secrétaires de séance

Mmes CAUJOLLE et LEFEVRE

Compte rendu voté à l'unanimité par les conseillers lors de la séance du conseil du 20 mai 2019